

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC

Le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc siège en séance ordinaire, ce huitième jour du mois de septembre deux mille vingt-cinq (8 septembre 2025) à 19h00, au centre communautaire, au 520, chemin Déziel à Saint-Mathieu-du-Parc. »

Sont présents à cette séance:

- Claude Mayrand, maire
- Michel Goudreault, conseiller
- Diane Rivard, conseillère
- André Bordeleau, conseiller
- Louis Tremblay, conseiller
- Claude Frigon, conseiller
- François Bruneau, conseiller

Les membres présents forment le quorum requis par la Loi.

Assiste également à la séance: Anne-Claude Hébert-Moreau, directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h 00), sous la présidence de Monsieur Claude Mayrand, maire et président d'assemblée.

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2025

AFFAIRES COURANTES

01. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1 Approbation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 septembre 2025

02. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2025

03. CORRESPONDANCE

04. APPROBATION DES COMPTES SOUMIS

05. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1 Mise à jour du manuel des conditions de travail des employés municipaux

5.2 Embauche – Appariteurs pour le gymnase – années 2025-2026

5.3 Embauche – Apparitrice - Programme Viactive – années 2025-2026

5.4 Adhésion définitive RREMQ

5.5 Autorisation d'embauche au poste de remplaçante à la bibliothèque

5.6 Autorisation de signature – Entente de déneigement – Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

5.7 Estimation détaillée – Règlement 2025-05 pour un emprunt de 188 000\$ pour l'achat de la niveleuse

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

06. SÉCURITÉ PUBLIQUE

07. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Adjudication du contrat de fondant (sel)
- 7.2 Attribution d'un contrat – Construction des Pionniers (panneau d'information)
- 7.3 Octroi du contrat d'appel d'offres public – travaux de resurfaçage – chemins Principal et Saint-Joseph

08. URBANISME

- 8.1 Adoption du deuxième projet de règlement 2025-07 - Omnibus constituant une modification à la règlementation d'urbanisme
- 8.2 Demande d'un usage conditionnel résidence de tourisme - 2237, chemin Principal
- 8.3 Demande d'un usage conditionnel résidence de tourisme – 3000 Chemin Saint-Édouard
- 8.4 Demande de dérogation mineure – 141 chemin du Lac-Gareau
- 8.5 Demande d'un usage conditionnel résidence de tourisme – 421 Chemin du lac Goulet
- 8.6 Demande d'un usage conditionnel Chalets locatifs – 300 Chemin de la Coureuse

09. HYGIÈNE DU MILIEU

- 9.1 Attribution du contrat de contrôle de la qualité des matériaux – Projet d'infrastructure du secteur Feuilles en Aiguilles

10. ENVIRONNEMENT

11. DÉVELOPPEMENT, COMMUNICATIONS, CULTURE & LOISIRS

12. AUTRES SUJETS

13. PRÉSENCE À LA SÉANCE

14. MENTION DES ÉLUS

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

AFFAIRES COURANTES

01. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1 Approbation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 septembre 2025

2025-09-368

Il est proposé par Diane Rivard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6), que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 septembre 2025 en laissant le point « Autres sujets » ouvert.

ADOPTÉE

02. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2025

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2025 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant

**Procès-verbal du conseil de la Municipalité de
Saint-Mathieu-du-Parc**

la présente séance, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec;

Considérant que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2025-09-369

À ces causes, il est proposé par André Bordeleau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6), que le procès-verbal de la séance ordinaire soit, et est adopté, tel que rédigé.

ADOPTÉE

03. CORRESPONDANCE

01. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

02. GOUVERNEMENT DU CANADA

**03. MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC DE MASKINONGÉ) et/ou
MUNICIPALITÉS**

04. CONVOCATION / INVITATION

05. DEMANDE DE SOUTIEN - AIDE FINANCIÈRE

06. LETTRE CITOYENNE

07. AUTRES

7.1 Légion royale canadienne: informations - campagne du coquelicot - jeudi 30 octobre au 11 novembre 2025

**Procès-verbal du conseil de la Municipalité de
Saint-Mathieu-du-Parc**

04. APPROBATION DES COMPTES SOUMIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC		
LISTE DES DÉBOURSÉS		
NO PRÉLÈVEMENT	NOM DU FOURNISSEUR	MONTANT
503901	Bell - Bibliothèque	76.30 \$
503902	Bell - Écocentre	83.35 \$
503903	Bell - Ligne mesures d'urgence - c.c.	107.50 \$
503904	Bell - Bureau municipal	76.30 \$
503905	Bell - Centre communautaire	82.05 \$
503906	Bell Mobilité - Cellulaires	241.70 \$
503907	Construction & Excavation Matthieu Gauthier	2 581.18 \$
503908	Cooptel - Internet_centre communautaire	62.03 \$
503909	Cooptel - Internet, Téléphonie_1890, ch. Principal	138.50 \$
503910	Cooptel - Internet_parc récréoforestier	70.88 \$
503911	Hydro - 1890, ch. Principal	194.53 \$
503912	Hydro - 1890A, ch. Principal (bornes de recharge)	438.89 \$
503913	Hydro - 1770, ch. du Galet	39.29 \$
503914	Hydro - Bibliothèque	398.42 \$
503915	Hydro - Luminaires	387.91 \$
503916	Hydro - Garage municipal	630.12 \$
503917	Hydro - 2001, ch. Saint-François	167.33 \$
503918	Hydro - 200, ch. de la Canadienne (eaux usées)	487.12 \$
503919	Hydro - Aqueduc village	339.37 \$
503920	Hydro - Bureau municipal + Caserne	1 294.48 \$
503921	Hydro - Ch. du Galet Station # 1	296.21 \$
503922	Hydro - Ch. du Canton - Station # 2	101.89 \$
503923	Ministère du revenu du Québec	34 427.96 \$
503924	Moisson Mauricie / Centre-du-Québec	162.50 \$
503925	Nayax Canada Inc. - Station de lavage_borne de paiement	11.44 \$
503926	Global Payments direct Inc.	47.49 \$
503927	Productions Hugues Pomerleau inc.	1 006.03 \$
503928-29	Receveur général du Canada	12 388.94 \$
503930-31	Transfert Environnement et Société	18 143.32 \$
503932	Trust Banque Nationale	10 061.48 \$
503933	Union vie mutuelle - assurances collectives	8 294.68 \$
503934	Carte Visa Desjardins	218.04 \$
		93 057.23 \$
MASSE SALARIALE NETTE - DATE DE PAIEMENT		
Conseil municipal		5 912.59 \$
Employés municipaux		51 703.55 \$
		57 616.14 \$
	TOTAL	150 673.37 \$

**Procès-verbal du conseil de la Municipalité de
Saint-Mathieu-du-Parc**

LISTE DES COMPTES A PAYER			
# chèque	Nom du fournisseur	Montant	Description
17600	L'ASSOC. DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QC	275.94 \$	COLLOQUE ANNUEL
17601	PRODUCTIONS HUGUES POMERLEAU	1 006.03 \$	LOISIRS - MARCHE PUBLIC
17602	KATIA FENOLL MARTIN	112.24 \$	LOISIRS - MARCHE PUBLIC
17603	PETITE CAISSE	114.05 \$	ALIMENTS - FOURNITURES DE BUREAU
17604	BEAULIEU MATHIEU-CHARLES	6 992.25 \$	REMBOURSEMENT DE TAXES
17605-06	ACCESSOIRES D'AUTO LEBLANC LTEE	508.53 \$	ART. DE QUINCAILL. - ENTRETIEN & REPARATION DES VEHICULES
17607	ADN COMMUNICATION	127.33 \$	SITE INTERNET - ALERTES MUNICIPALES
17608	ANDROIIDE	866.79 \$	ADMINISTRATION INFORMATIQUE
17609	ANDRE CHATELAIN	1 200.00 \$	LOCATION MACHINERIE ET OUTILLAGE
17610	AUBERGE SAINT-MATHIEU	356.83 \$	LOISIRS - MARCHE PUBLIC
17611	GARAGE BELLEMARE MOTO INC.	226.69 \$	ARTICLES DE QUINCAILLERIE
17612	BERNARD GAUTHIER (2012) INC.	1 235.25 \$	ENTRETIEN & REPAR. BATIMENT, OUTILL. & EQUIP., ECLAIRAGE
17613	BIONEST	513.32 \$	ENTRETIEN UV - ENTRETIEN & REPARATION INSTALL. SEPTIQUE
17614	FREDERIC BOISCLAIR	350.00 \$	LOISIRS - MARCHE PUBLIC
17615	BOSTRYCHE CONSTRUCTION INC.	18 396.00 \$	ESPACE PUBLIC - SCENE
17616	BUROMOBIL ST-MAURICE INC.	1 144.01 \$	LOCATION MACHINERIE OUTILLAGE
17617	CANAC	58.77 \$	ARTICLES DE QUINCAILLERIE
17618	GROUPE CLR	428.12 \$	COMMUNICATION
17619	CONSTRUCTION DJL INC.	1 074.93 \$	ASPHALTE
17620	CREALIE STUDIO	300.00 \$	LOISIRS - MARCHE PUBLIC
17621	GESTION REJEAN DESAULNIERS INC.	240.00 \$	DISTRIBUTION ALIMENTAIRE
17622	FILGO - DESHAIES ENERGIES	5 175.84 \$	ESSENCE ET HUILE DIESEL
17623	ENGLOBE CORP.	5 743.00 \$	EVALUATION ENVIRONN. DE SITE - FUTUR GARAGE MUNICIPAL
17624	LES ENTREPRISES RENE NEWBERRY (1991) INC.	1 923.94 \$	PIERRE CONCASSEE - GRAVIER
17625	9443-8520 QUEBEC INC. - EPICERIE A. LANGLOIS	43.30 \$	ALIMENTS
17626	GENICITE INC.	517.39 \$	IMMOBILISATION EN COURS - AQUEDUC
17627	LES GONFLES INC.	748.66 \$	LOISIRS - MARCHE PUBLIC
17628	GROUPE CONSEIL NOVO SST INC.	134.24 \$	SERVICES PROFESSIONNELS
17629	ICIMEDIAS INC.	1 518.82 \$	AVIS PUBLIC
17630	KENWORTH MASKA	191.55 \$	ENTRETIEN & REPARATION DES VEHICULES
17631	LES COMPTEURS LECOMTE LTE	1 435.79 \$	ENTRETIEN & REPARATION OUTILLAGE ET EQUIPEMENT
17632	LOCATION ST-TITE INC.	579.47 \$	LOCATION MACHINERIE ET OUTILLAGE
17633	J. Y. MARTEL TRANSPORT INC.	5 653.32 \$	ECO-CENTRE
17634	METAUX LAMY INC.	117.26 \$	STATION DE LAVAGE DE BATEAU
17635	MRC DE MASKINONGE	10 706.76 \$	ENFOISSEMENT DES DECHETS
17636	NATURE ET ASSOCIES INC.	36 349.36 \$	AMENAGEMENT DE SENTIERS MULTI-USAGERS
17637	NORDIKEAU INC.	1 544.68 \$	ANALYSE EN LABORATOIRE - SERVICES TECHNIQUES
17638	NOVEXCO INC.	584.80 \$	FOURNITURES DE BUREAU - ENTRETIEN ARTICLES MENAGERS
17639	PEPINIERE DU PARC	141.41 \$	AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS
17640	LES PRODUCTIONS S'MELLE DE BOTTE	400.00 \$	LOISIRS - MARCHE PUBLIC
17641	SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES 360 LTEE	3 671.99 \$	COLLECTE & TRANSPORT DES ORDURES
17642	SIGNOPLUS	892.66 \$	ENSEIGNE - PANNEAU
17643	7806604 CANADA INC. - GO SPORT	634.56 \$	VETEMENTS & CHAUSSURES
17644	LES TAM-TAMS DU SAINT-MAURICE	400.00 \$	LOISIRS - MARCHE PUBLIC
17645	TESSIER RECREO-PARC	77 682.52 \$	CONCEPTION - PISTE A ROULEAUX
17646	TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	2 300.95 \$	SERVICES JURIDIQUES
17647	REJEAN Trottier	320.00 \$	SERVICE TECHNIQUE - CASTORS
17648	ENTREPRISE LUC BOUCHER	562.80 \$	ENTRETIEN & REPARATION OUTILLAGE ET EQUIPEMENT
17649	GABRIELLE BELANGER	5 472.81 \$	LOISIRS - MARCHE PUBLIC
17650	DIANE RIVARD	256.05 \$	DEPLACEM. - RENCONTRES - INSCRIPT. TOURISME DURABLE QC
		201 231.01 \$	

Je, Anne-Claude Hébert-Moreau, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes ci-dessus.

Anne-Claude Hébert-Moreau
Directrice générale et
Greffière-trésorière

2025-09-370

Il est proposé par François Bruneau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6), que le conseil adopte la liste des comptes soumis et en autorise les paiements.

ADOPTÉE

00131

**Procès-verbal du conseil de la Municipalité de
Saint-Mathieu-du-Parc**

05. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1 Mise à jour du manuel des conditions de travail des employés municipaux

Considérant la résolution 2023-08-149 constituant la dernière mise à jour des conditions de travail des employés municipaux ;

Considérant qu'il y avait lieu de réviser certaines des conditions de travail des employés municipaux;

2025-09-371

Il est proposé par Diane Rivard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil accepte la nouvelle mise à jour des conditions de travail des employés municipaux par le biais du « manuel des employés ».

ADOPTÉE

5.2 Embauche – Appariteurs pour le gymnase – années 2025-2026

Considérant que les activités au gymnase reprendront pour la saison 2025-2026 et que la Municipalité a besoin d'appariteurs pour la surveillance et la mise en place des équipements sportifs;

2025-09-372

Il est proposé par Claude Frigon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil autorise l'embauche de messieurs Yves Matteau, Dono Bei Ledjebgue, Sylvain Deshaies, Sylvain Le Roux, Guillaume Gattier, et de mesdames Sarah Virginie-Pagé et Kaely Dionne aux postes d'appariteur pour le gymnase et ce, selon les conditions en vigueur.

Que la directrice générale et greffière-trésorière, madame Anne-Claude Hébert-Moreau, est autorisée à signer l'entente de travail entre les deux parties.

ADOPTÉE

5.3 Embauche – Apparitrice - Programme Viactive – années 2025-2026

Considérant que le programme Viactive est offert à nouveau dans notre municipalité;

Considérant que Madame Marie-Ève Lafontaine a la formation exigée par le programme mis en place par le CIUSSS de la Mauricie et Centre-du-Québec pour animer le programme Viactive;

2025-09-373

Il est proposé par François Bruneau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil autorise l'embauche de Madame Marie-Ève Lafontaine pour animer le programme Viactive, et ce, selon les conditions en vigueur.

Que la directrice générale et greffière-trésorière, madame Anne-Claude Hébert-Moreau, est autorisée à signer l'entente de travail entre les deux parties.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

5.4 Adhésion définitive RREMQ

Considérant la mise en place du Régime de retraite des employés municipaux du Québec;

Considérant que la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc par sa résolution 2025-08-374 a pris la décision d'adhérer à ce régime;

Considérant que la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc a pris acte du Règlement du Régime de retraite des employés municipaux du Québec, daté du 11 juin 2012;

Considérant que les employés de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc ont été consultés sur la participation à ce régime et que plus de la moitié ont approuvé celle-ci;

2025-08-374

Il est proposé par Diane Rivard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc adhère de façon définitive au Régime de retraite des employés municipaux du Québec;

Que cette adhésion soit effective au 1^{er} octobre 2025.

Qu'à compter de cette date l'ensemble des employés participe au volet à cotisation déterminée.

Que de fixer la cotisation salariale au % du salaire admissible selon le tableau ci-dessous et que le taux sera révisé une fois par année au 1^{er} janvier en fonction des années de service atteintes:

Nombre d'années de service continu	% de cotisation
1 à 4 ans	5%
5 à 9 ans	5.50%
10 à 14 ans	6%
15 et plus	6.50%

ADOPTÉE

5.5 Autorisation d'embauche au poste de remplaçante à la bibliothèque

2025-09-375

Il est proposé par François Bruneau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil autorise l'embauche de Madame Juliana Huard pour occuper le poste de remplaçante à la bibliothèque.

Que le taux horaire est établi selon la charte salariale en vigueur.

Que la directrice générale et greffière-trésorière, madame Anne-Claude Hébert-Moreau, est autorisée à signer l'entente de travail entre les deux parties.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du conseil de la Municipalité de
Saint-Mathieu-du-Parc**

**5.6 Autorisation de signature – Entente de déneigement –
Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton**

2025-09-376

Il est proposé par André Bordeleau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (5) que le conseil autorise le maire, M. Claude Mayrand, et la directrice générale, Mme Anne-Claude Hébert-Moreau, à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente entre les deux parties pour le déneigement de la partie du chemin des Pionniers, des chemins de l'Amitié et des Papillons pour un total de 5 km (aller-retour), appartenant à la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton.

ADOPTÉE

5.7 Estimation détaillée – Règlement 2025-08 pour un emprunt de 188 000\$ pour l'achat de la niveleuse

Considérant qu'il est nécessaire d'amender le règlement 2025-05 décrétant un emprunt et une dépense de 188 000\$ pour l'achat de la niveleuse, afin d'inclure à l'article 2 l'estimation détaillée de la dépense en annexe;

2025-08-377

Il est proposé par Michel Goudreault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil remplace le titre du règlement numéro 2025-05 par le suivant : « Règlement numéro 2025-08 décrétant des dépenses de 188 000\$ aux fins du présent règlement ».

Que l'estimation détaillée se trouve à l'Annexe 1.

Annexe 1

prix de l'option d'achat	emprunt
coût avec 50 %	
de la TVQ	
179 500.00 \$	17 905.13 \$
	188 452.56 \$
	188 000 \$

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

06. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

07. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Adjudication du contrat de fondant (sel)

Considérant que la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc a procédé à un appel de propositions de prix « SMP 2025-10 », pour la fourniture de produits fondants en vertu du Règlement 2021-09 relatif à la gestion contractuelle;

Considérant le résultat de l'appel de propositions:

- Sel Warwick inc. : 91.00 \$ / tonne
- Selto Distribution Inc. : 95.50 \$ / tonne

2025-09-378

Il est proposé par André Bordeleau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil octroie le contrat à Sel Warwick inc. pour la fourniture de produits fondants, pour un an, soit du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026, au coût de 91.00 \$ /tonne.

Que la dépense soit imputée au poste budgétaire #02-33000-629.

ADOPTÉE

7.2 Attribution d'un contrat – Construction des Pionniers (panneau d'information)

Considérant la résolution 2025-08-359 pour l'attribution d'un contrat pour un panneau d'information;

Considérant que le mandat a changé et la nouvelle soumission de l'entreprise *Construction des Pionniers*, est au montant de sept mille cinq cent vingt dollars et soixante-dix cents (7 520.70 \$), plus taxes;

Considérant que cette offre est jugée conforme pour la Municipalité;

2025-09-379

Il est proposé par André Bordeleau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil octroie le contrat suite à la deuxième soumission reçue par l'entreprise *Construction des Pionniers*.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire taxe foncière d'investissement 2025.

ADOPTÉE

7.3 Octroi du contrat d'appel d'offres public – travaux de resurfaçage – chemins Principal et Saint-Joseph

Considérant les règles concernant l'adjudication des contrats pour la fourniture de matériel et de services applicables par toutes les municipalités (*article 935 du Code municipal du Québec*);

Considérant les soumissions reçues à la suite de l'appel d'offres paru sur le site du système électronique d'appel d'offres (SEAO) ;

Considérant que les soumissions reçues sont conformes et que toutes les conditions incluses au devis ont été respectées;

**Procès-verbal du conseil de la Municipalité de
Saint-Mathieu-du-Parc**

Soumissionnaires	AVANT TAXES
Roxboro Excavation inc.	233 963.20 \$
Eurovia Québec Construction inc.	185 550.00 \$
Groupe Colas Québec inc.	198 176.40 \$

Considérant le plus bas soumissionnaire;

2025-09-380

Il est proposé par André Bordeleau, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil octroie le contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour les travaux de resurfaçage sur les chemins Principal et Saint-Joseph pour la somme de cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent cinquante dollars (185 550.00\$), plus les taxes.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire taxe foncière d'investissement 2025.

ADOPTÉE

08. URBANISME

8.1 Adoption du deuxième projet de règlement 2025-07 - Omnibus constituant une modification à la règlementation d'urbanisme

Considérant que la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), d'amender, de sa propre initiative, le contenu de ses règlements;

Considérant que le conseil municipal juge nécessaire de réviser le contenu de ses règlements afin qu'ils répondent mieux aux particularités du territoire;

Considérant qu'en vertu des dispositions des articles 125 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil municipal a l'obligation de tenir une assemblée publique de consultation et que celle-ci a eu lieu le 3 septembre 2025;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), ce règlement comporte des objets susceptibles d'approbation référendaire;

Considérant qu'un avis de motion et que le premier projet de règlement a été adopté, conformément à la Loi, lors de la séance ordinaire du 4 août 2025;

2025-09-381

Il est proposé par Claude Frigon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil adopte le deuxième projet de Règlement modifié numéro 2025-07 - Omnibus constituant une modification à la règlementation d'urbanisme.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

8.2 Demande d'un usage conditionnel résidence de tourisme - 2237, chemin Principal

Considérant qu'une demande datée du 12 juin 2025 a été déposée pour le 2237, chemin Principal;

Considérant qu'une possibilité de demande s'est libérée en date du 1^{er} avril 2025 par l'abandon d'usage d'une propriété voisine ;

Considérant qu'il s'agit d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel pour l'exploitation d'une résidence de tourisme en location à court terme de deux (2) chambres à coucher;

Considérant qu'il n'y a aucune résidence de tourisme en exploitation dans un rayon de deux cents (200) mètres du bâtiment principal;

Considérant que le conseil a pris connaissance et évalué la demande selon la liste de conditions et de critères d'évaluation énoncés à l'article 5.3 du règlement et qu'ils sont considérés comme respectés;

Considérant qu'une personne responsable capable de se déplacer dans un délai d'une heure lors des périodes de location a été nommée;

Considérant qu'une lettre signée du voisinage a été remise au conseil indiquant ses préoccupations au demandeur afin que sa future clientèle respecte les conditions du règlement sur les usages conditionnels de l'article 4.9 qui stipule qu'en cas de non-respect de l'une ou l'autre des conditions prévues aux articles 5.1 à 5.6 ou à la résolution, ladite résolution et le certificat d'autorisation qui en découle deviennent nuls, caduques et sans effet;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

2025-09-382

Il est proposé par Claude Frigon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil accepte la demande d'usage conditionnel pour l'exploitation, d'une résidence de tourisme de deux (2) chambres à coucher en location de courte durée au 2237, chemin Principal, lot 4 659 501 aux conditions suivantes;

- La capacité d'occupation maximale de la résidence de tourisme devra être limitée à 2 chambres à coucher et 4 personnes maximum.
- Exercer l'usage et avoir une offre de location publique d'un minimum de trente (30) jours annuellement considérant que l'usage conditionnel résidence de tourisme est contingenté sur le territoire de la municipalité de Saint-Mathieu-Parc.
- La vidange de fosse septique devra être effectuée une fois tous les 2 ans minimalement.

ADOPTÉE

8.3 Demande d'un usage conditionnel résidence de tourisme – 3000 Chemin Saint-Édouard

Considérant qu'une demande datée du 29 juillet 2025 a été déposée pour le 3000, chemin Saint-Édouard;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

Considérant qu'il s'agit d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel pour l'exploitation d'une résidence de tourisme en location à court terme de quatre (4) chambres à coucher pouvant héberger un maximum de huit (8) personnes;

Considérant qu'il n'y a aucune résidence de tourisme en exploitation dans un rayon de deux cents (200) mètres du bâtiment principal;

Considérant que le conseil a pris connaissance et évalué la demande selon la liste de conditions et de critères d'évaluation énoncés à l'article 5.3 et qu'ils sont considérés comme respectés.

Considérant qu'une personne responsable capable de se déplacer dans un délai d'une heure lors des périodes de location a été nommée;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

2025-09-383

Il est proposé par Claude Frigon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil accepte la demande d'usage conditionnel pour l'exploitation d'une résidence de tourisme de quatre (4) chambres à coucher en location de courte durée au 3000, chemin Saint-Édouard, lot 4 658 834 aux conditions suivantes;

- La capacité d'occupation maximale de la résidence de tourisme devra être limitée à 4 chambres à coucher et 8 personnes maximum.
- Exercer l'usage et avoir une offre de location publique d'un minimum de trente (30) jours annuellement considérant que l'usage conditionnel résidence de tourisme est contingenté sur le territoire de la municipalité de Saint-Mathieu-Parc.
- La vidange de fosse septique devra être effectuée une fois tous les 2 ans minimalement.

ADOPTÉE

8.4 Demande de dérogation mineure – 141 chemin du Lac-Gareau

Considérant qu'une demande de dérogation mineure, datée du 30 juillet 2025, a été déposée pour le lot 4 095 536;

Considérant que cette demande a pour effet de permettre l'agrandissement du bâtiment accessoire sur le lot : 4 095 536 projetant une hauteur supérieure à 6 mètres comme indiqué dans la grille de spécification de la zone 213 du *Règlement de zonage 2022-103*;

Considérant que cette demande est considérée comme mineure étant donné l'emplacement projeté;

Considérant qu'une modification de la structure du bâtiment existant ne pourrait être fait sécuritairement ni une ouverture de porte de 10 pieds afin de ranger un motorisé;

Considérant que le refus de la demande pourrait causer un préjudice au demandeur puisque le projet ne pourrait pas être réalisable en fonction de l'état du bâtiment actuel;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

Considérant que le deuxième étage ne pourrait pas être d'une hauteur satisfaisante pour y installer un bureau de travail;

Considérant que l'acceptation de la dérogation ne causerait pas de préjudice aux voisins puisqu'une lettre a été remise au Conseil afin de démontrer le consentement de son voisin;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

2025-09-384

Il est proposé par Claude Frigon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil accepte la demande de dérogation mineure en permettant l'agrandissement du bâtiment accessoire projetant une hauteur supérieure à 6 mètres, soit de 7.31 mètres sur le lot 4 095 536 aux conditions suivantes :

- **Que** les plans initiaux devront faire l'objet préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation requis, d'une révision en vue de modifier la configuration des pentes de toit de façon symétrique.
- **Que** la hauteur de la construction projetée n'atteindra pas plus de 7.31 mètres à la mi ferme toit.

ADOPTÉE

8.5 Demande d'un usage conditionnel résidence de tourisme – 421 Chemin du lac Goulet

Considérant qu'une demande datée du 25 juillet 2025 a été déposée pour le 421, chemin du lac Goulet;

Considérant qu'une procuration a été signée par Jessica Midlash et Jean-Michel Leblond afin de permettre à Madame Valérie Labrosse de déposer une demande d'usage conditionnel pour l'exploitation d'une résidence touristique située au 421 Chemin du lac Goulet.

Considérant qu'il s'agit d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel pour l'exploitation d'une résidence de tourisme en location à court terme de deux (2) chambres à coucher;

Considérant qu'il n'y a aucune résidence de tourisme en exploitation dans un rayon de deux cents (200) mètres du bâtiment principal;

Considérant que le conseil a pris connaissance et évalué la demande selon la liste de conditions et de critères d'évaluation énoncés à l'article 5.3 et qu'ils sont considérés comme respectés.

Considérant qu'une personne responsable capable de se déplacer dans un délai d'une heure lors des périodes de location a été nommée;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

2025-09-385

Il est proposé par Claude Frigon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil accepte la demande d'usage conditionnel pour l'exploitation d'une résidence de tourisme de deux (2) chambres à coucher en location de courte durée au 421, chemin du Lac Goulet, lot 4 659 211.

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

- La capacité d'occupation maximale de la résidence de tourisme devra être limitée à deux (2) chambres à coucher et 4 personnes maximum.
- Exercer l'usage et avoir une offre de location publique d'un minimum de trente (30) jours annuellement considérant que l'usage conditionnel résidence de tourisme est contingenté sur le territoire de la municipalité de Saint-Mathieu-Parc.
- La vidange de fosse septique devra être effectuée une fois tous les 2 ans minimalement.

ADOPTÉE

8.6 Demande d'un usage conditionnel Chalets locatifs – 300 Chemin de la Coureuse

Considérant qu'une demande datée du 3 juin 2025 a été déposée pour le 300, chemin de la coureuse;

Considérant qu'il s'agit d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel pour l'exploitation de trois (3) chalets en location d'une (1) chambre à coucher pouvant héberger deux (2) personnes par chalet;

Considérant que la zone concernée #301 du règlement de zonage 2022-103 permet l'usage de chalets locatifs;

Considérant que le comité consultatif a pris connaissance et évalué la demande selon la liste de conditions et de critères d'évaluation énoncés à l'article 5.4 et qu'ils sont considérés comme respectés;

Considérant qu'une personne responsable capable de se déplacer dans un délai d'une heure lors des périodes de location a été nommée;

2025-09-386

Il est proposé par François Bruneau, et résolu que le conseil accepte la demande d'usage conditionnel pour l'exploitation de trois (3) chalets locatifs d'une (1) chambre à coucher pouvant héberger deux (2) personnes par chalet au 300, chemin de la Coureuse lot 4 658 950 aux conditions suivantes :

- Le lot 4 658 950 visé par la demande devra faire l'objet d'une opération cadastrale préalablement à la délivrance des permis et certificats requis pour la réalisation du projet, afin de subdiviser le lot concerné et ainsi isoler indépendamment la résidence actuelle du projet visé.
- L'implantation et l'aménagement du site devront se faire en conformité avec le croquis d'aménagement fourni avec la demande;
- Le dôme existant devra être démolie.

ADOPTÉE

09. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Attribution du contrat de contrôle de la qualité des matériaux – Projet d'infrastructure du secteur Feuilles en Aiguilles

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

Considérant que les travaux de mise en place d'infrastructures d'aqueduc et de voirie sur les chemins des Confitures-Maison, des Petites-Gigues et de la Belle-Récolte débuteront dans les prochains jours dans le secteur de Feuilles en Aiguilles;

Considérant que le contrôle de la qualité des matériaux utilisés est essentiel afin d'assurer la conformité des travaux avec les normes en vigueur;

Considérant que la firme Artelia a déposé une offre de service pour effectuer ce mandat;

2025-09-387

Il est proposé par Louis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6), que le conseil octroie le contrat à la firme Artelia au montant de dix mille trois cent quatre-vingt-dix dollars et soixante-cinq cents (10 390.65\$), plus les taxes, pour le contrôle de la qualité des matériaux dans le cadre du projet d'infrastructures du secteur Feuilles en Aiguilles.

Que la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 2025-03, adopté le 7 avril dernier.

ADOPTÉE

10. ENVIRONNEMENT

11. DÉVELOPPEMENT, COMMUNICATIONS, CULTURE & LOISIRS

12. AUTRES SUJETS

Halte du Parc – La Fête

Merci à Katia pour l'organisation de cette halte du parc, aidée par l'équipe des travaux publics et une équipe de bénévoles. Un spectacle de magie et un spectacle de chansons furent présentés par 4 jeunes de l'option musique à l'école Val-Mauricie de plus qu'un spectacle de tambours africains. Il y avait également du maquillage pour enfants, mousse et popcorn qui furent distribués gratuitement ainsi que le blé d'inde fourni par les Jardins au Bord de l'eau. Aussi, il y avait plusieurs organismes qui rendent des services à notre population qui étaient présents.

Proches Aidants

Je tiens à souligner le lancement du 30^e anniversaire de l'organisme Proches Aidants. Il en a fait le lancement le 28 août dernier. Un service très important pour toute la population de la MRC de Maskinongé.

Soirée reconnaissance des bénévoles

La soirée reconnaissance des bénévoles aura lieu le samedi, 4 octobre prochain, au Centre communautaire. Comme à leur habitude, les membres du conseil feront le service aux tables, un geste hautement significatif de la reconnaissance envers ces gens qui offrent des services à la population dans divers domaines. Grand merci à nos bénévoles.

Midis-musique à la PPDA

4 midi-musique ont déjà eu lieu et il en reste un le 14 septembre.

Soirées cinéma à la PPDA

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

La première soirée-cinéma a eu lieu hier soir. Il en reste 3 soit les 14, 21 et 28 septembre.

MAV

Le festival Mauricie Arts Vivants aura lieu du 18 au 21 septembre. La liste des spectacles est affichée sur leur site, autant pour les petits et grands. Ils offrent également des spectacles gratuits aussi.

Amphithéâtre

Ce vendredi 12 septembre, il y aura un spectacle à 19h30 Cédric Dind-Lavoie

13. PRÉSENCE À LA SÉANCE

Un total de 36 citoyens ont assisté à l'assemblée.

14. MENTION DES ÉLUS

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la présente séance est levée à 19 h 45.

APPROBATION DU BROUILLON SÉANCE TENANTE POUR L'EXÉCUTION DES RÉSOLUTIONS

Je, Claude Mayrand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'alinéa 2 de l'article 142 du Code municipal du Québec.

Claude Mayrand	Anne-Claude Hébert-Moreau
Maire	Directrice générale et
Président d'assemblée	greffière-trésorière